



CANADA MEDIA FUND  
FONDS DES MÉDIAS  
DU CANADA

VOLET CONVERGENT  
**MESURE INCITATIVE POUR LA PRODUCTION  
DE LANGUE ANGLAISE EN MILIEU MINORITAIRE**  
LISTE DES DOCUMENTS REQUIS  
**2023-2024**

Merci de penser à l'environnement avant d'imprimer.  
Consultez notre [Guide](#) pour savoir comment signer électroniquement les formulaires.

**PLATEFORME PERSONA-ID** [Veillez consulter la page PERSONA-ID du FMC.](#)

- **NUMÉRO PERSONA-ID DE TOUT INDIVIDU DÉTENANT DES DROITS DE PROPRIÉTÉ ET DE CONTRÔLE DANS LA SOCIÉTÉ REQUÉRANTE ET DU PERSONNEL CLÉ DU PROJET** Le FMC s'appuie exclusivement sur les données d'auto-identification associées au numéro PERSONA-ID de chaque individu pour déterminer (le cas échéant) l'admissibilité à ses programmes, les portions réservées des budgets des programmes, pour calculer les crédits des enveloppes de rendement et de développement et les points dans les grilles d'évaluation, et/ou à des fins statistiques et analytiques.

**DANS DIALOGUE** [Veillez consulter la page Dialogue.](#)

- **UN FORMULAIRE D'ENTENTE DE LICENCE (FEL) DIALOGUE DÛMENT COMPLÉTÉ, APPROUVÉ ET LIÉ À LA DEMANDE** afin de confirmer les droits du (des) Télédiffuseur(s) canadien(s) et ou la contribution de leur enveloppe 2023-2024. [Veillez consulter le Guide d'Utilisation FEL](#) sur le site web du FMC sous la section Programme [BESOIN D'AIDE?](#)
- **UN FORMULAIRE DE DEMANDE COMPLÉTÉ AVEC LE NUMÉRO PERSONA-ID DANS LES SECTIONS APPLICABLES** [Veillez consulter le Guide de demande](#) sur le site web du FMC sous la section Programme [BESOIN D'AIDE?](#)

**POSITIONNEMENT NARRATIF** [Veillez consulter la Politique du FMC sur le positionnement narratif.](#)

- **NOUVEAU : ATTESTATION DU REQUÉRANT** ([formulaire disponible](#))

**RENSEIGNEMENTS SUR LE TÉLÉDIFFUSEUR**

- **ENTENTE(S) DE DROITS DE DIFFUSION POUR TOUTES LES LICENCES ADMISSIBLES** des ententes abrégées dûment signées sont acceptables à cette étape. Non requis dans le cas d'une production interne d'un télédiffuseur.

**RENSEIGNEMENTS SUR LE FINANCEMENT**

- **DOCUMENTATION CONFIRMANT TOUTES LES SOURCES DE FINANCEMENT CANADIENNES ET ÉTRANGÈRES**
- **CALCUL DÉTAILLÉ DES CRÉDITS D'IMPÔT FÉDÉRAL ET PROVINCIAL** : consultez la Politique de traitement des crédits d'impôt, Annexe B, chapitre 7. Non requis dans le cas d'une production interne d'un télédiffuseur.
- **DEVIS DE PRODUCTION DÉTAILLÉ** (signé et daté) dans le cas d'une captation de spectacle produite par une société de production liée : le devis doit comporter une colonne pour les coûts de captation et une colonne pour les coûts de production du spectacle. ([formulaire disponible](#)) Dans le cas d'une coproduction internationale, en vertu d'accords officiels, un devis à colonnes multiples indiquant la participation de chaque pays et le total consolidé.
- **MOUVEMENT DE TRÉSORERIE PROJÉTÉ** ([formulaire disponible](#)).
- **ENTENTE(S) DE DISTRIBUTION** : toute preuve d'engagement du(des) distributeur(s), avec ou sans avance de distribution.
- **STRUCTURE DE RÉCUPÉRATION** (LORSQU'IL Y A INVESTISSEMENT – PARTICIPATION AU CAPITAL - DU FMC) doit être conforme à la Politique de récupération normalisée. Pour savoir si votre projet inclus ou non de la participation au capital du FMC, référez-vous à la Grille de calcul des exigences seuil afférente au programme visé ([formulaire disponible](#)).

- **DESCRIPTION DU FINANCEMENT INTÉRIMAIRE PRÉVU**

*Si le critère convergent n° 2 est une composante MN dont les coûts sont inclus à la ligne 85.00 du devis de production TV :*

- **(MN) BUDGET DE PRODUCTION DÉTAILLÉ** (signé et daté) une ventilation des coûts liés à la production de la composante MN ([formulaire disponible](#)).

## RENSEIGNEMENTS SUR LE MATÉRIEL CRÉATIF

- **SYNOPSIS** décrivant de façon détaillée les thèmes du projet, le sujet et le cadre de l'histoire.
- **MATÉRIEL CRÉATIF** : scénario, bible, traitement, scène à scène, description des éléments créatifs.

*Si le critère convergent n° 2 est une composante MN dont les coûts sont inclus à la ligne 85.00 du devis de production TV :*

- **(MN) DESCRIPTION DU PROJET** : veuillez aussi indiquer comment la composante MN est associée ou dérivée de la composante télé.
- **(MN) DESCRIPTION DE LA CONCEPTION ET DE LA TECHNOLOGIE** à utiliser dans la production et la mise en œuvre de la composante MN.

## RENSEIGNEMENTS SUR LES DROITS SOUS-JACENTS

- **SOMMAIRE DE LA CHAÎNE DE TITRES** une liste chronologique de tous les contrats liés aux droits d'auteur du projet de la conception jusqu'à la présentation de la demande
- **DOCUMENT(S) RELATIF(S) AUX DROITS** (INCLUANT TOUTES ENTENTES DE SCÉNARISATION ET DE RÉALISATION SIGNÉES) y compris, sans s'y limiter, les ententes de transferts de droits, les contrats d'option ou d'acquisition, la permission d'une maison d'édition, l'avis de renonciation et les actes de cession prouvant que le requérant détient tous les droits relatifs au concept et au matériel créatif sous-jacent pour produire, distribuer et/ou exploiter la composante télé dans les marchés cibles **OU** un avis (opinion) juridique concernant la chaîne de titres qui confirme, à la satisfaction du FMC, que le requérant est propriétaire de **tous** les droits.
- **ENTENTE(S) DE COPRODUCTION CANADIENNE(S) ET/OU ÉTRANGÈRE(S)** dans le cas des coproductions internationales en vertu d'accords officiels : un exemplaire de la demande de recommandation préliminaire soumise au service des coproductions de TFC.

*Si le critère convergent n° 2 est une composante MN dont les coûts sont inclus à la ligne 85.00 du devis de production TV :*

- **(MN) SOMMAIRE DE LA CHAÎNE DE TITRES** une liste chronologique de tous les contrats liés aux droits d'auteur du projet de la conception jusqu'à la présentation de la demande
- **(MN) DOCUMENT(S) RELATIF(S) AUX DROITS**

## PERSONNEL DE CRÉATION CLÉ

- **LISTE DÉTAILLÉE DES MEMBRES DE LA DISTRIBUTION ET DE L'ÉQUIPE** : précisez la nationalité.

**INFORMATION CORPORATIVE** les documents de cette section sont à soumettre sous le menu **Enregistrements**, sous **Mes organisations**: sélectionnez une compagnie; sélectionnez le bouton Gérer les documents en haut à droite; cliquez sur Ajouter, puis cliquez sur **Soumettre**. Pour les productions internes des télédiffuseurs : ces documents ne sont pas requis.

- **DÉCLARATION SUR LE STATUT CANADIEN DE LA SOCIÉTÉ ET DE SES ADMINISTRATRICES, ADMINISTRATEURS ET ACTIONNAIRES** ([formulaire disponible](#)). Veuillez soumettre un formulaire pour la société requérante et, le cas échéant, pour le co-requérant, les sociétés mères ou tout autre actionnaire qui est une société.
- **DOCUMENT DE CONSTITUTION** : fournissez les statuts constitutifs et les règlements de tous les requérants et co-requérants, ainsi que leurs sociétés mères, le cas échéant.
- **PROFIL DE LA SOCIÉTÉ** y compris le mandat de la société pour tous les requérants et co-requérants, ainsi que leurs sociétés mères, le cas échéant.
- **CONVENTION ENTRE ACTIONNAIRES** ([le cas échéant](#)).

- **ATTESTATION DE LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE OU DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL** : document portant sur l'identité et le pouvoir de signature des dirigeantes ou dirigeants.
- **ÉTATS FINANCIERS** : fournissez ceux des trois dernières années, et ce, pour tous les requérants et co-requérants, ainsi que leurs sociétés mères. Nonobstant les exigences ci-après, le FMC se réserve le droit de demander au requérant, en tout temps et à son entière discrétion, des états financiers annuels vérifiés et consolidés. Des états financiers annuels consolidés et vérifiés, si le revenu annuel brut consolidé du requérant et de ses parties apparentées est égal ou supérieur à 10 millions de dollars; **OU** Des états financiers annuels consolidés, accompagnés d'une mission d'examen si le revenu annuel brut consolidé du requérant et de ses parties apparentées est égal ou supérieur à 5 millions de dollars, mais inférieur à 10 millions de dollars; **OU** Des états financiers annuels non consolidés, accompagnés d'un avis aux lecteurs si le revenu annuel brut consolidé du requérant et de ses parties apparentées est inférieur à 5 millions de dollars.

*\*Le FMC se réserve le droit d'exiger d'autres documents des sociétés requérantes pour l'achèvement de l'évaluation du projet.*

## COMMENT NOMMER LES DOCUMENTS ET INFORMATIONS UTILES

Avoir une **Description** et sélectionner un **Type** qui a du sens pour chaque document requis téléchargé dans votre formulaire de demande **assurera une analyse adéquate de votre projet.**

Pour la **Description** de chaque document téléchargé, **copiez les noms des documents de la Liste des documents requis.**

### EXEMPLE :

- **DEVIS DE PRODUCTION DÉTAILLÉ** (signé et daté) dans le cas d'une captation de spectacle produite par une société de production liée : le devis doit comporter une colonne pour les coûts de captation et une colonne pour les coûts de production du spectacle. ([formulaire disponible](#)) Dans le cas d'une coproduction internationale, en vertu d'accords officiels, un devis à colonnes multiples indiquant la participation de chaque pays et le total consolidé.

### Documents Requis

Visitez la page des Programmes au [www.cmf-fmc.ca/fr-ca](http://www.cmf-fmc.ca/fr-ca) pour trouver la liste des documents requis.

La limite pour la taille d'un fichier est 25Mo. Les fichiers qui dépassent la limite sont surlignés en rouge

Document	L'URL du site web	Description	Type
TÉLÉCHARGER  Déposer le fichier ici		DEVIS DE PRODUCTION DÉTAILLÉ_Date	Devis
<a href="#">Ajouter</a>			

Les demandes doivent être soumises conformément aux [dates limites des programmes](#) publiées sur le site web du FMC et doivent inclure les documents requis énumérés ci-dessus.

Les documents directement téléchargés sur Dialogue doivent être en format PDF, Microsoft Word, Microsoft Excel ou tout autre format compatible avec Microsoft Office ou Adobe Acrobat.

Les hyperliens vers du matériel audiovisuel ne doivent pas provenir de plateformes nécessitant une inscription ou permettant le partage d'informations personnelles au requérant (ex. Google Drive, Microsoft OneDrive).

La taille maximale des fichiers est de 25 Mo. Les documents trop volumineux seront surlignés en rouge une fois téléchargés dans Dialogue.

Pour les programmes sélectifs, veuillez noter que **tout matériel dépassant le nombre maximum de pages ne sera pas examiné** pendant le processus d'évaluation sélective.